

Séance du Conseil municipal du 20 mars 2026

Date de la convocation du Conseil municipal : 16 mars 2026

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-six et le vingt-mars, à huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire

27 Membres présents :

COMMUN	KOUZOUPIS	SEDDAS	GARABED
DAUPHIN-GUTIERREZ	ZUNINO	MEYER	PLAZA
CHAPUIS	GUILLON	DORVEAUX	SENGEL
GIRIN	MARIE-BROUILLY	DELORME	BIGAUT
DONZELOT	BEGUE	PICHAT	NIVOLLET
PERRIER	ROBERT	SERRETTA	DAL CORSO
SOUGH	GIRAUDON	DOUCET	

Délibération n° 20260320-002 / 5.1 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil municipal,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2

CONSIDERANT que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la Commune de MARCY-L'ETOILE un effectif maximum de huit adjoints.

Sur proposition du Maire, il est proposé de fixer à six le nombre des adjoints.

Le Conseil municipal, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à la majorité par 25 voix pour et 2 abstentions (C GIRAUDON, N SOUGH) :

- **DECIDE** de créer six postes d'adjoints au Maire ;
- **CHARGE** M. le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces six adjoints au Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération n° 20260320-002 du 20/03/2026
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 23/03/2026
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 23/03/2026

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Ilan DAL CORSO